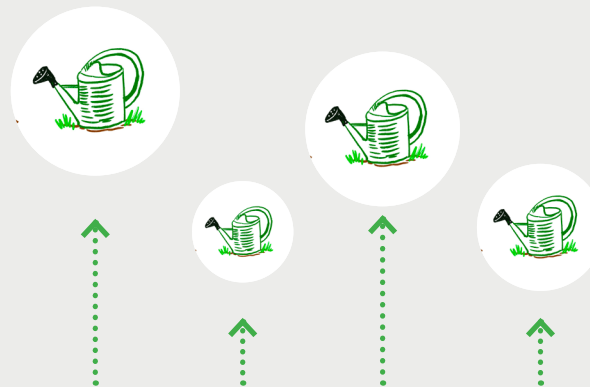


Fabrique

de nouveaux territoires

Cocagne



APPEL
À MANIFESTATION
D'INTÉRÊT



15 JUIN >
15 SEPT. 2021

Sommaire

1.	Envie de faire partie de l'aventure Cocagne ?	2
2.	Pourquoi lancer un AMI ?	5
3.	Qu'est-ce qu'un territoire Cocagne ?	8
4.	Quel accompagnement ?	12
5.	Qui peut participer ?	16

ENVIE DE FAIRE PARTIE DE L'AVENTURE COCAGNE ?

Vous souhaitez créer un Jardin de Cocagne sur votre territoire ?

Le Réseau Cocagne lance un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour identifier, qualifier et accompagner les porteurs de projet souhaitant développer de nouveaux projets Cocagne sur leur territoire.

Objectifs

1 > Créer des activités d'insertion au service de territoires inscrits dans une dynamique de Transition Ecologique & Sociale ou sur des zones dépourvues de Structure d'Insertion par l'Activité Économique.

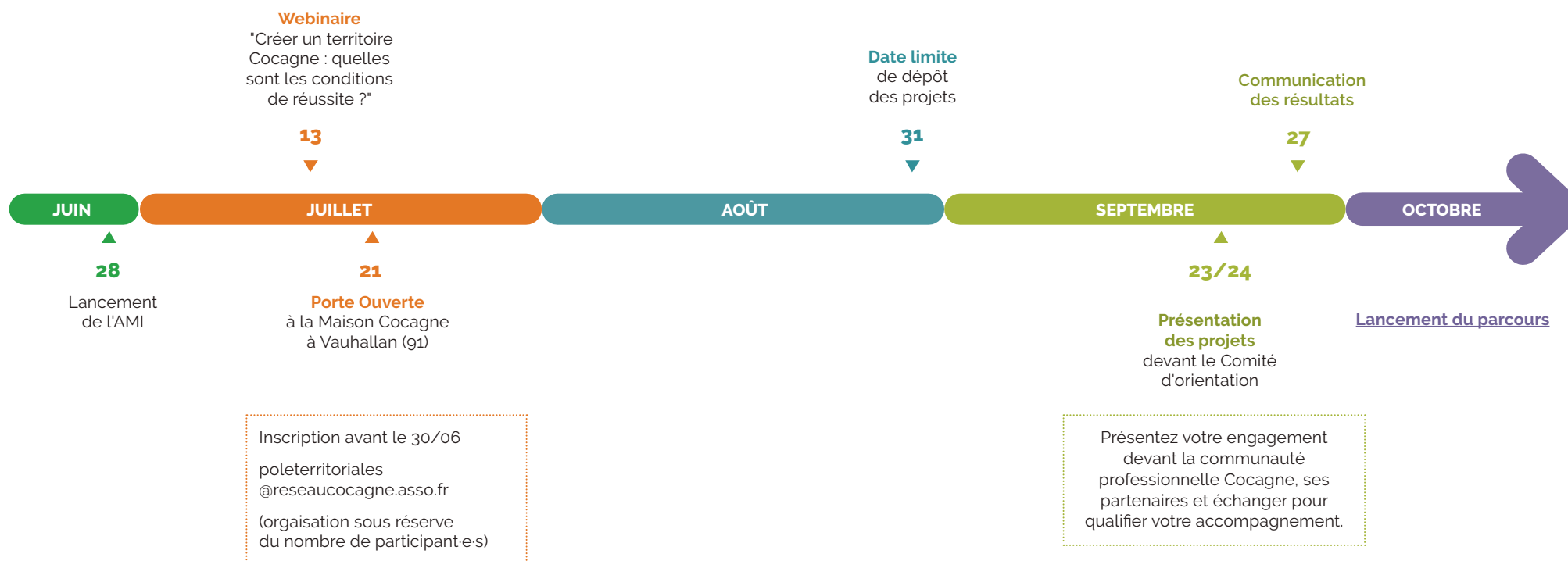
2 > Participer à la relocalisation de l'alimentation et appuyer le développement de l'agriculture biologique

3 > Agir pour l'accès de toutes et tous à une alimentation de qualité

4 > Créer des espaces de lien social en milieu rural, dans les quartiers prioritaires de la Ville ou dans les territoires ultra-marins.

Cet AMI est une première ! Expérimental, il préfigure une nouvelle manière d'accompagner la création de projets facilitée par une dynamique collective.

Calendrier prévisionnel



POURQUOI UN APPEL

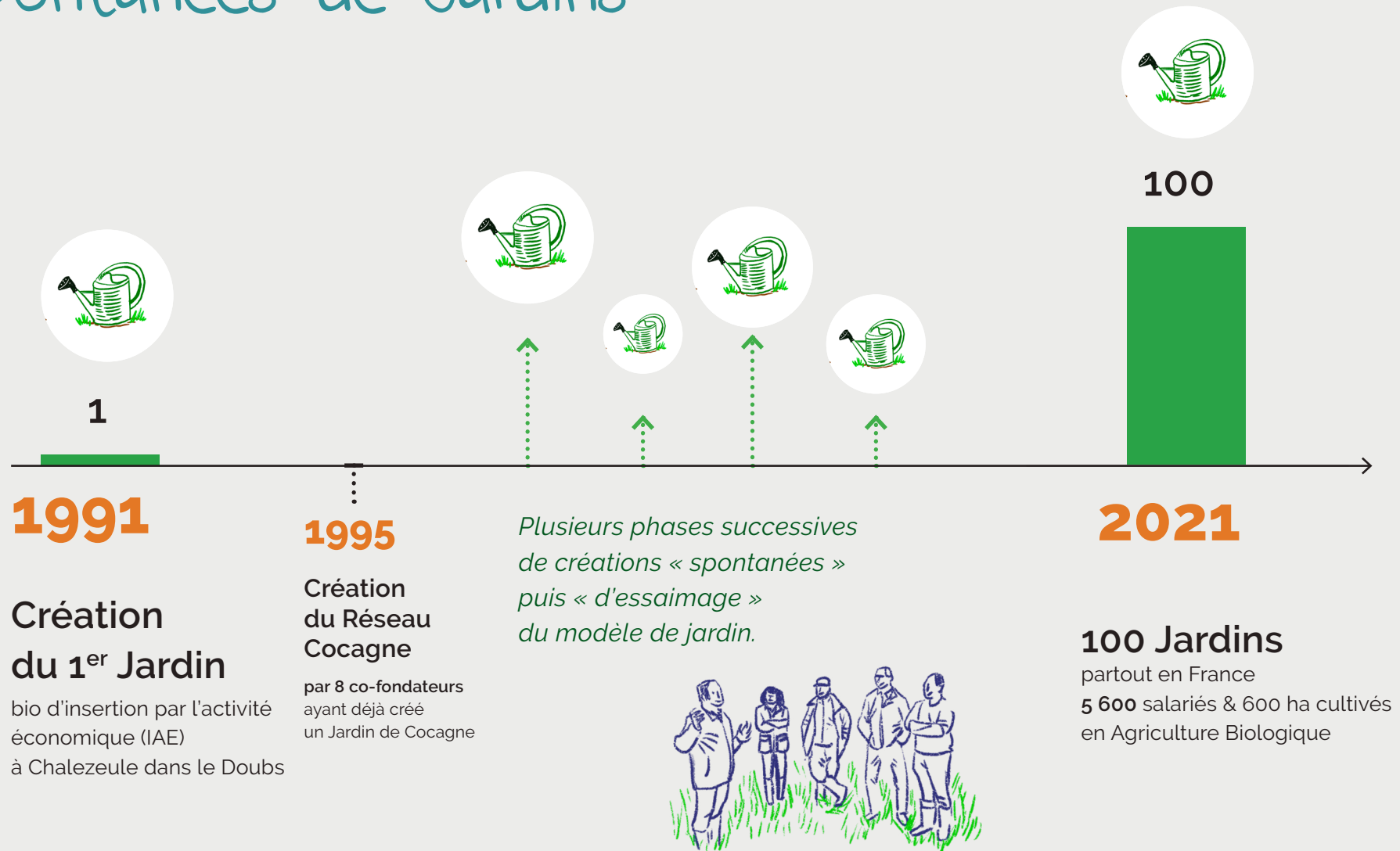
À MANIFESTATION D'INTÉRÊT ?

Le Réseau Cocagne, fort de plus de 20 ans d'accompagnement de création de Jardins, connaît **la difficulté et la solitude que peuvent éprouver les porteurs de projet.**

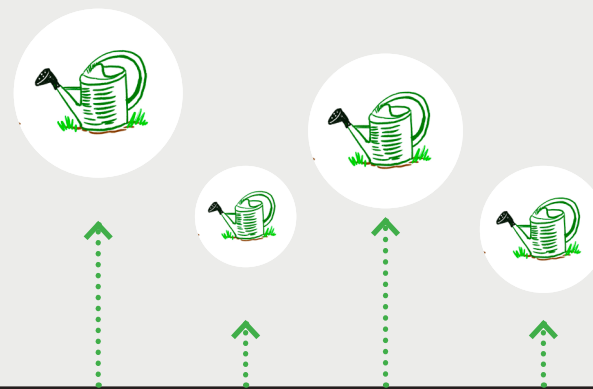
Lancer un AMI permet de constituer une « promo » de porteurs de projets qui seront accompagnés et impliqués **dans une dynamique collective.**

Cet AMI vise aussi à **rendre visibles les projets Cocagne** auprès des acteurs des territoires pour mobiliser **une communauté d'appuis.**

30 ans d'essaimage et de créations spontanées de Jardins



Organiser au mieux la rencontre des capacités d'agir du réseau



2019

L'HEURE DU BILAN

Suite à un premier bilan de cette phase d'essaimage, **le Conseil d'administration a engagé une réflexion sur une nouvelle orientation d'accompagnement à la création de ces structures d'IAE.**

2021

SORTIE DU 1^{ER} Appel À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « FABRIQUE DE NOUVEAUX TERRITOIRES COCAGNE »

Une étude a été lancée en 2020 et a abouti à **la volonté d'organiser un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) propre au Réseau Cocagne** afin d'organiser au mieux la rencontre entre de nouvelles capacités d'agir du Réseau et des demandes de plus en plus structurelles de la part de porteurs de projets institutionnels (*collectivités, groupes et ensembliers sociaux et d'IAE*).

2021-2022

ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION DE NOUVEAUX TERRITOIRES COCAGNE — EXPÉRIMENTATION

Favoriser l'émergence des structures d'IAE **au service de la transition écologique, agricole, alimentaire et sociale des territoires** ou dans les zones blanches de l'IAE.

MAIS QU'EST-CE

QU'UN TERRITOIRE COCAGNE ?

Depuis 1991 et la naissance du 1^{er} Jardin de Cocagne, **les Jardins se sont diversifiés**. De fermes biologiques en insertion, ils sont devenus pour certains de véritables "écopôles alimentaires", toujours mus par les mêmes objectifs de transformation sociale sur des bases et compétences professionnelles.

Un territoire Cocagne c'est...



La création de Jardins de Cocagne

*(exploitation maraîchère bio en insertion)
au modèle de commercialisation diversifié
(magasins spécialisés, transformation,
paniers, restauration collective...)*

*N.B. : Les projets prévoyant 100% de vente
à la restauration collective ne pourront pas
être accompagné par le Réseau Cocagne.*



La création d'activités de transformation alimentaire

La création d'ateliers de transformation en insertion, de plateforme logistique en insertion, de tiers-lieux alimentaire en lien avec des structures pratiquant déjà le maraîchage bio en insertion *(y compris les structures hors Réseau Cocagne)*.

*Le Réseau Cocagne vous propose
une expérimentation commune sur ces projets,
son ingénierie sur les modèles diversifiés
étant en développement.*



La création d'écopoles alimentaires

(écosystème alimentaire solidaire territorialisé)
www.ecopolealimentaire.fr

Le champ des possibles... pour inspirer vos projets



Rendre l'alimentation durable et accessible

Un Jardin de Cocagne peut contribuer à l'autonomie alimentaire d'un territoire par des solutions innovantes telles **une épicerie itinérante** (ex. : *Chlorophylle*, à Romilly-sur-Seine - 10), **des jardins partagés en pied d'immeubles de quartiers prioritaires** (ex. : *Graines de Soleil*, Marseille - 13), **une maison de l'alimentation** (ex. : *Les Jardins de la Voie Romaine*, Beaune-le-Rolande - 45) et **de multiples actions pédagogiques** (cours de jardinage, de cuisine, de nutrition).

Ces dispositifs sont complémentaires du programme de **Paniers Solidaires Cocagne**, grâce auquel les Jardins de Cocagne participent à rendre bio et locale l'aide alimentaire en distribuant des légumes bio à des familles défavorisées.

Construire des filières bio, locales et solidaires

Pionniers en France du système de commercialisation en paniers à des adhérents-consomm'acteurs, **les Jardins de Cocagne livrent chaque année 1 200 500 paniers bio locaux et solidaires partout en France sur 1 480 points de dépôt**. Sur leur territoire, certains Jardins mettent à disposition cette capacité logistique au service des producteurs bio, intégrant les produits des agriculteurs bio locaux dans les paniers Cocagne.

Parmi **les plateformes logistiques emblématiques** : les Paniers Bio du Val de Loire (5000 paniers /semaine notamment en région parisienne) sont conditionnés et livrés par le Jardin de Cocagne de Blois (41). Autres services pour appuyer le développement de l'agriculture biologique, la création de **magasins en coopération avec les producteurs bio locaux** (ex. au Jardin de Cocagne de Thaon les Vosges - 88), **la transformation des fruits et légumes bio locaux en plats, soupes, confitures** (ex. la Fabrique de Lucie, Communay - 69 ou la conserverie de Marcoussis - 91) ou **le service de traiteur - restauration** (ex. : la Table de Cocagne de Vieille Eglise - 62).

Les écopôles alimentaires, synthèse de ces activités de diversification, associées à un approche d'émancipation alimentaire et de **couveuse d'installation agricole**, se sont développés dans le Pas de Calais, et désormais dans le Pays Tolosan.

Créer des communs en participant à la démocratie locale et associative

Penser l'usage des biens, notamment des biens essentiels, à partir des contraintes des personnes en situation de précarité, c'est les penser pour tous. De même, la transition écologique doit être accessible à toutes et tous. Ainsi, à partir de l'alimentation, qui constitue une entrée fédératrice pour aborder les enjeux d'environnement, de relocalisation, de santé, ... plusieurs Jardins de Cocagne ont créé **des espaces d'échanges pour mobiliser l'engagement des citoyens et redonner confiance en l'action collective.**

Dans le centre de Loos-en-Gohelle (62), les Anges Gardins ont ouvert le "Ménadel & Saint Hubert", **café-restaurant abritant cours de cuisine, débats, ateliers DIY et recyclerie.** S'y échangent biens, services, savoir-faire et talents des habitants grâce à une monnaie d'échanges locaux, la Manne.

Les Jardins de la voie romaine (45) ont créé la Roseraie, véritable **" tiers lieu nourricier" abritant une boutique de produits locaux, un café associatif, un gîte devenant un lieu culturel et touristique** redynamisant le territoire rural.

Favoriser l'emploi agricole et l'installation.

Un jardin peut participer au maintien de ceintures maraîchères et de terres agricoles en milieu périurbain comme **Le jardin du Limon (91)**, aux portes de Paris ou **Graine de Soleil, dans la métropole Aix-Marseille (13)**, ou à sa réintroduction (**jardin de la Haute Borne dans la métropole Lilloise, 59**).

L'initiative "Fais pousser ton emploi" (lien vers : <https://www.faispoussertonemploi.fr/>) développée par Optimism à Lorient (22) concrétise **le renouvellement générationnel de la profession agricole** en formant et installant des jardiniers en insertion. Ainsi, Optim'ism a décidé de revisiter l'Atelier Chantier d'Insertion pour en faire **un outil innovant d'accompagnement à l'installation.** L'insertion est un support apprenant innovant capable de lever les freins au manque de main d'œuvre agricole.

Projets en agriculture urbaine

Les projets d'agriculture urbaine (petites surfaces, foncier de bailleurs sociaux, etc.) sont des projets de territoire Cocagne urbain **où la dimension servicielle et pédagogique est nécessairement centrale** et où le chiffre d'affaires issu de la vente de légumes ne peut constituer le socle du modèle économique. Dès lors, le Réseau Cocagne n'accompagne ces projets que s'ils se construisent en lien étroit avec un ou des Jardins de Cocagne existants.



QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

La « promo » Cocagne suivra **un parcours d'accompagnement** qui se déroulera sur une période de 9 mois. Il débutera en octobre 2021 et mêlera temps collectifs et **appuis individuels**.

En plus de ce parcours, le porteur de projet pourra s'inscrire aux **groupes thématiques** proposés par « la communauté professionnelle Cocagne ».

Enfin, sur certains territoires pilotes, **des accompagnements renforcés** seront assurés par des partenaires du Réseau.

Le parcours d'accompagnement

Phase de proposition

> Un accompagnement au montage des dossiers

- organisation d'un webinaire d'information sur l'AMI le **mardi 13 juillet 2021 de 10h à 12h.**
- **d'une visite de site mercredi 21 juillet 2021 à la maison Cocagne à Vauhallaan (91)** par le Réseau Cocagne et ses partenaires pour illustrer concrètement les types de projets recherchés et répondre aux questionnements des structures intéressées par une éventuelle candidature.
- **Pour inscription ou information**
contacter Thomas Bequaert
poleterritoriales@reseaucocagne.asso.fr

> Un accompagnement au recrutement des chargés de projet

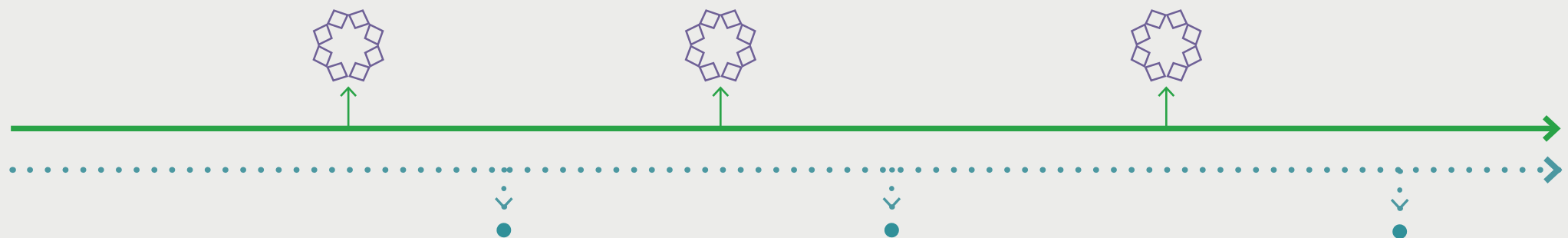
un appui au recrutement de chargé de projet par les structures porteuses pourra être proposé par le Réseau Cocagne.

Un encadrement des chargés de projet sera assuré par des dirigeants de Jardins de Cocagne. Des phases d'immersion dans les jardins de Cocagne permettront de confronter les chargés de projet à la réalité du terrain, au quotidien des dirigeants de jardins de Cocagne.

Le parcours d'accompagnement

Phase d'engagement

Le parcours d'accompagnement s'articule autour de trois axes.



1. Parcours collectif

"Nouveaux territoires
Cocagne 2021-2022"

Tronc commun

Un parcours de formation spécifique à la création d'une activité Cocagne sera organisé avec des périodes de regroupement à la Maison Cocagne et sur des Jardins de Cocagne animés par des experts du Réseau et les partenaires du consortium d'accompagnement du Réseau Cocagne.

(environ 15 jours non consécutifs)

2. Groupes thématiques

La communauté
professionnelle Cocagne



Approfondissement

La promo pourra s'appuyer tout au long de son parcours sur l'offre d'accompagnement collectif du réseau Cocagne et de ses partenaires experts. Cette "communauté professionnelle Cocagne" pourra ainsi faire bénéficier de ses 30 ans d'expertise en matière de maraîchage bio d'insertion et de transition écologique et sociale.

(ex. transformation de produits alimentaires, tiers-lieux, ruralité, logistique, accessibilité alimentaire...)

3. Accompagnement individuel et renforcé

Suivi, orientation, soutien

Les accompagnements individuels permettront de mobiliser des accompagnements renforcés en fonction des besoins et des types de structures porteuses. (ex. transferts de savoir-faire, parrainage, missions supports du Réseau Cocagne, mobilisation d'un dispositif local d'accompagnement, ...)

Calendrier prévisionnel

1	oct.	21-22 oct.	2 j.	Journées d'intégration Se connaître et s'approprier le parcours d'accompagnement	Vauhallan (91)
2	nov.	à définir	5 j.	Immersion dans le quotidien d'une structure Cocagne	Jardin parrain du projet
		16-17	2 j.	Forum national Cocagne l'émancipation des publics	Loos-en-Gohelle (62)
3	déc.	16-17	2 j.	Formation - Coopération territoriale et méthodologie de projet	Vauhallan (91)
4	janv.	13-14	2 j.	Formation - Modèle économique & enjeux clés du pilotage d'un jardin	Sur un Jardin de Cocagne inspi- rant
5	mars	11-12	2 j.	Formation - Finaliser le projet social et comprendre la mission insertion	Sur un Jardin de Cocagne inspi- rant
6	entre mars et juin		1 j.	Visite apprenante 1	Jardin de Cocagne "modèle 1"
			1 j.	Visite apprenante 1	Jardin de Cocagne "modèle 2"
7	juin	1 ^{er}	1 j.	Débriefing	Sur un des projets en cours de création

Toutes les étapes sont
collectives hormis l'immersion
qui est individuelle.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Les Structures d'Insertion par l'Activité Économique,

Les collectivités souhaitant faciliter le montage d'un projet sur leur territoire, en s'impliquant dans le montage d'une structure porteuse (association, SCIC, ...),

Les associations existantes ou collectifs

se constituant en association.

L'important est de ne pas partir seul et de se donner toutes les chances de réussite en impliquant différentes parties prenantes !

Vous êtes...

	STRUCTURES CANDIDATES	STRUCTURES PORTEUSES
Une collectivité territoriale (EPCI privilégiées), PTCE		
Un organisme sans but lucratif (SCIC, association loi 1901,...)*		

Vous ne remplissez pas les pré-requis,
mais vous souhaitez faire partie de l'aventure ? c'est possible !
Rendez-vous p. 20 !

*Seules les structures de droit privé
mentionnées (SIAE, SCIC, association)
pourront porter un projet.*

*Les structures publiques peuvent répondre
à l'AMI mais devront déléguer le portage
du projet à une structure privée tierce
(préexistante ou créée pour l'occasion).*

**dont les statuts ont été déposés un an
avant la date limite de dépôt du projet.*

Prérequis généraux

Compte tenu de la spécificité des activités agroalimentaires en IAE, **les projets présentés dans l'AMI doivent avoir dépassé le stade de la phase idée** (être en phase d'émergence ou de création) qui relève d'une autre forme d'accompagnement.

La structure porteuse s'engage à **intégrer la communauté apprenante et à suivre le parcours d'accompagnement.**

- **Avoir contacté les jardins de Cocagne présents sur le territoire d'implantation du projet** (voir carte des Jardins) **et le relais régional du Réseau Cocagne** (*Coordonnées des relais régionaux en annexe*), et **s'engager à co-crée le projet ou développer des activités complémentaires coopératives si le jardin ou l'activité se trouve sur le même bassin d'emploi et/ou ou le même bassin de commercialisation**
- **Adhérer aux valeurs de la charte du réseau Cocagne** (Voir charte du réseau)
- **Consentir à faire partie de la communauté professionnelle du réseau Cocagne** (voir site Ressources)
- **Être une personne morale** (structure candidate) dont les statuts ont été déposés un an avant la date limite de clôture de l'AMI.
- **S'engager à intégrer la communauté professionnelle Cocagne**, suivre le parcours d'accompagnement proposé.
- **S'engager à suivre la procédure de recrutement du chargé de projet de la création du jardin de Cocagne proposé dans le cadre de l'AMI**
- **Remplir le dossier de réponse à l'AMI** (*comprenant entre autres un diagnostic d'identification des besoins du territoire portant sur les aspects de production et de distribution et un diagnostic partenarial préfigurant les futures relations entre les acteurs du monde agricole pro, les élus locaux et les associations sociale et citoyenne autour du projet*)
- **Présenter son projet devant le Comité d'Orientation** (*frais à la charge du/des candidat/s*) : présence attendue du chargé.e de mission ou équivalent, élu-e du conseil d'administration)
- **Suivre un webinaire d'information et avoir visité un Jardin de Cocagne limitrophe** (voir carte des Jardins)

Prérequis spécifiques

Phase émergence

Pour le Réseau Cocagne, sont considérés en phase émergence les projets ayant identifié du foncier (bâti et non bâti), ayant des retours positifs de la DREETS. Ils doivent être portés par une structure (existante ou en cours de création) et des ressources humaines dédiées (recrutement en cours ou à venir possible).

- > **S'engager à adhérer au Réseau Cocagne (adhésion projet)**
- > **Avoir identifié un terrain** (cultivé en AB ou non, terres agricoles en friche possible, sous réserve d'être cultivables à court terme) répondant aux exigences du maraîchage, d'une bonne qualité agronomique et disposant de bâti et disponible pour cession/location/achat (preuve à l'appui)
- > **Avoir des éléments positifs de la DREETS** (compte-rendu de réunion, avis d'autres SIAE locales, déclaration d'intention de la DREETS)
- > **Si le candidat ne peut (EPCI, PTCE) ou ne veut pas devenir le porteur de projet, préfigurer la création d'une structure tierce** (association de droit privé, SIAE, SCIC) ou prévoir la délégation à une structure tierce.
- > **S'engager à embaucher ou à prendre en charge financièrement le recrutement d'un.e chargé.e de projet** ou équivalent à temps plein pour animer la création du projet de jardin
- > **Remplir les parties « phase émergence »** du dossier de réponse à l'AMI

Phase création

Pour le Réseau Cocagne, sont considérés en phase création les projets ayant sécurisé du foncier (bâti et non bâti) et ayant un conventionnement avec la DREETS.

- > **S'engager à adhérer au Réseau Cocagne (adhésion "Jardin en activité")**
- > **Être propriétaire/exploitant d'un terrain ou en procédure d'acquisition/cession/location d'un terrain**, au minimum 4 hectares de SAU (cultivés en AB ou non, terres agricoles en friche sous réserve d'être cultivables à court terme) répondant aux exigences du maraîchage, d'une bonne qualité agronomique, pouvant être cédés ou mis à disposition pour une durée minimum de 18 ans. Le bâti doit avoir une surface minimum de 350 m².)
- > **Fournir des éléments justificatifs valant engagement de cession, location, vente** si projet lauréat
- > **Bénéficier d'un conventionnement avec la DREETS** (pour conventionnement des ETP CDDI)
- > **Remplir les parties « phases création »** du dossier de réponse de l'AMI

Vous ne rentrez pas dans les cases ?

Un projet pas encore mûr, mais l'envie de faire partie de l'aventure ?

Vous souhaitez rejoindre l'équipe permanente d'un jardin de Cocagne où vous avez un projet d'installation agricole en maraîchage biologique ?

Des postes sont à pourvoir régulièrement au sein des jardins (encadrant-e-s techniques, ASP/CIP, chargé-e de commercialisation ou de communication, directeur-rice ou chef-fe de projet de développement...) offres d'emploi et de stage des Jardins de Cocagne.

Certains Jardins recrutent notamment des « développeurs-ses » de nouveaux projets (création d'une nouvelle antenne d'un jardin existant, développement d'une nouvelle activité de diversification, etc.)

Le Réseau Cocagne propose des formations (liste des formations et événements à venir) pour vous aider à mûrir votre projet.

A l'issue de l'AMI, les membres de la promotion accompagnée pourraient aussi recruter des encadrant-e-s techniques, ASP/CIP, chargé-e de commercialisation ou de communication, directeur-rice ou chef-fe de projet de développement. Le Réseau Cocagne vous proposera/diffusera leurs besoins.

